

Parler d'environnement et surtout de sa protection est devenu très banal. Tout message publicitaire et discours politique contient au moins une allusion à ce thème « porteur » !! S'en préoccuper est donc très « tendance » mais s'en occuper est..... une autre affaire.

Après une année d'activité, la nouvelle équipe de la SDM peut commencer à se faire une idée du challenge auquel elle s'est attelée. Challenge, car d'autres équipes, avant elle, avaient été en charge avec leurs lots de satisfactions et de frustrations, mais ayant aussi appris qu'il est difficile de s'occuper de la chose « environnementale » publique et/ou individuelle, sans froisser des susceptibilités et/ou de contrer des intérêts.

L'environnement ce n'est pas que : l'air, l'eau, la Terre avec sa flore et sa faune (dont l'Homme fait partie comme composant et principal prédateur !), c'est aussi ce que nous voyons, nous entendons et ressentons ! Ainsi si l'on se sent bien ou mal quelque part, des raisons objectives l'expliquent facilement. Il est plus difficile de faire la part due à notre subjectivité, chacun ayant « son référentiel ».

Il fait bon vivre aux Mesnuls, et les nouveaux arrivants n'y viennent



probablement pas par hasard ! Ce n'est pas un hasard, non plus, s'il y fait encore bon vivre ! Cet agrément nous le devons à la sagesse, la clairvoyance et le bon sens de ceux qui nous y ont précédés.

La SDM, depuis sa création, participe à l'évolution de notre village, avec le regard du citoyen responsable de son présent, en y respectant et développant si besoin les règles du savoir-vivre ensemble local, mais aussi du futur, afin que l'on ait encore envie de vivre, ou de venir, dans ce bel environnement naturel, bâti et surtout humain.

La SDM continuera de travailler sur les projets dont dépend le devenir de notre commune en liaison, notamment, avec ses élus qui ne peuvent que reconnaître l'intérêt de sa participation active et constructive, au sein des différentes commissions et groupes de travail qu'ils ont mis en place par exemple.

C'est le sens des vœux que je formule pour l'Année Nouvelle, au nom de la SDM et en mon nom propre, pour vous, vos proches et ceux qui viennent nous rendre visite.

Le Président, Marc REMOND

Appel aux détenteurs de photos jaunies, aux collectionneurs de cartes postales repentis, aux possesseurs de greniers encombrés...

Au fil du temps, la SDM se propose de compiler les images montrant les contours et la vie de notre village. Vous avez de vieilles photos, des cartes postales anciennes, de vieux dessins, prêtez-les-nous, ou scannez-les, nous les archiverons et conserverons cette collection, qui sait, pour les générations futures. Bien entendu, ces images pourront, au gré de leur intérêt narratif, illustrer l'un de nos articles. Une fois encore la nostalgie n'est pas un programme en revanche la mémoire fonde notre avenir. Une photo qui renaît, étonne, réjouit, émeut, instruit (on peut en rajouter...) c'est pourquoi nous comptons sur vos documents. Pour nous joindre, envoyez un mail à : contact@sdm-lesmesnuls.fr



Rouler dans Paris...

Depuis le 16 janvier 2017, l'apposition d'une vignette (ou CRIT'Air) sur les pare-brises est obligatoire pour circuler dans Paris. Cette pastille ronde, facturée 4,18€ (pour le moment), affiche l'immatriculation du véhicule, un numéro indiquant son niveau de pollution et un code QR (sorte de code barre) servant à des fins de vérification. Le niveau de pollution quant à lui est estimé en fonction de l'âge du véhicule et de sa conformité aux normes de pollution à l'époque de sa fabrication (EuroX). Payée une seule fois, elle sera valable pour toute la vie du véhicule. Le tableau ci-dessous présente les vignettes à utiliser pour l'automobile. Les camionnettes, les camions et les motos répondent à des dates un peu différentes et plus sévères.



Circulation Restreinte (ZCR). Certaines conditions particulières de circulation et de stationnement (telle que le stationnement gratuit par exemple) peuvent et pourront accompagner le dispositif. Enfin sachez que la loi permet d'exiger une redevance lors de la délivrance de cette vignette, affaire à suivre...

Comment obtenir sa vignette. La demande s'effectue par internet à <https://www.certificat-air.gouv.fr>, la vignette vous sera adressée par la poste.

Les sanctions. Le défaut de vignette n'est pas encore sanctionné. En revanche, circuler dans une ZCR en véhicule non autorisé pendant une période d'interdiction coûte 68€ et 135€ pour les camions.

Lors des pics de pollution, dans un premier temps, seules les vignettes désignées par voies de presse permettront de circuler de 8 heures à 20 heures en semaine, les autres horaires restant libres à la circulation, ce qui n'est pas vrai pour les poids-lourds.

Le dispositif, actuellement, ne concerne que Paris mais très rapidement d'autres métropoles l'adopteront sous le vocable de Zone à

Vignette	Autos immatriculées à partir de					NON Classés
	1	2	3	4	5	
Essence	Janvier 2011 (Euro 5 et 6)	Janvier 2006 (Euro 4)	Janvier 1997 (Euro 2 et 3)	←		Avant décembre 1996
Diesel	X	Janvier 2011 (Euro 5 et 6)	Janvier 2006 (Euro 4)	Janvier 2001 (Euro 3)	Janvier 1997 (Euro 2 et 3)	Avant décembre 1996
Hybrides	Presque toutes					

La Villa Gallo-Romaine des Mesnuls

En 1964, l'archéologue François Zuber, dont la famille habitait rue du Moulin aux Mesnuls, découvre en lisière de forêt, à La Millière, la présence de buis et de mercuriale, plantes calcicoles qui ne poussent pas habituellement en forêt de Rambouillet. Ces plantes laissent présager la présence de chaux de maçonneries. Une taupinière fraîchement remuée lui révèle deux fragments caractéristiques d'un site romain : un tesson de poterie sigillée et un fragment de peinture murale. Des fouilles sont entreprises et les ruines d'une villa sont découvertes.



La villa, construite au I^{er} ou II^e siècle après JC, aurait appartenu à un notable, habitant la cité antique de Diodurum « La Ville des Dieux », située sur la plaine de Jouars. Une voie romaine reliant Chartres à Poissy passait

Histoire & Patrimoine



effectivement à environ 600 mètres du hameau de La Millière et croisait la voie Paris – Dreux à Diodurum.

La villa était une résidence secondaire, peut-être un relais de chasse. Relativement luxueuse, la villa comportait un système de chauffage par le sol et tous les murs étaient recouverts de faux marbres, de guirlandes végétales et de fresques. Les fresques illustraient le monde animal environnant : buses, paons, chevreuils, cerfs... Sur le plafond de la pièce destinée au chauffage figurait quatre bustes féminins représentant les saisons. Chaque saison est caractérisée par un attribut : printemps : deux tiges végétales à plusieurs fleurs rouges - été : trois épis de blés mûrs - automne : trois oiseaux, deux perchés sur une



Voûte

Murs

branche, l'autre posé sur l'épaule - hiver : encore inconnu. Les têtes sont couronnées de feuilles et de fleurs. Le remontage des fragments a permis de constater qu'il décorait une voûte d'arêtes, couverture exceptionnelle pour un bâtiment privé.

Les fragments de ces fresques, uniques en peinture murale, ont récemment été rachetés aux héritiers de François Zuber, certains mesnulois et la SDM y ont financièrement contribué. Elles sont actuellement en cours de reconstitution et exposition au Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye.

C.C.

RD 191, le long parcours...

Ainsi qu'ont pu le constater ceux qui ont participé à la promenade SDM de septembre dernier, le tracé de la RD 191 a changé au cours du temps. A l'origine il passait devant les maisons situées face au château (la Touretterie), serpentait à travers la forêt pour déboucher beaucoup plus haut et reprendre la route que nous connaissons. Circulation oblige, vers la fin du 19^e siècle, la route prend sa forme actuelle. Aujourd'hui, notre jolie commune est traversée par un flux inapproprié de poids-lourds qui n'y ont pas leur place.

Que souhaiter pour l'avenir ? Une déviation qui attirerait inmanquablement une circulation accrue et la destruction d'une zone verte ou bien une simple interdiction des gros tonnages. C'est cette dernière solution qui avait été retenue lors d'une commission paritaire élus/Mesnulois. Notre mairie nous avait dit alors vouloir l'appliquer sous forme d'arrêté conjointement avec les mairies de Mareil-le-Guyon et des Essarts-le-Roi pour sa partie Saint-Hubert. C'était parfaitement bien vu ! En effet, si Mareil-le-Guyon et Les Mesnuls ont des problèmes similaires avec des virages très serrés ne permettant pas aux poids-lourds de respecter le code de la route, à Saint-Hubert c'est la vitesse excessive qui tue.

Les riverains de la RD 191, tout comme les habitants concernés par la sécurité, le bruit et la qualité de l'air, se sont mobilisés. Malheureusement à ce jour, malgré les risques et les nuisances connus, aucun arrêté n'a été pris.

Pourtant, le trafic poids-lourds est en constante augmentation de jour comme de nuit, 300 à 400 camions par jour. Les tonnages sont excessifs. Pour exemple, ce camion photographié en septembre dernier devant la maison du jardinier dont le chauffeur avoue manœuvrer jusqu'à 60 tonnes. Ici à l'arrêt, il avait senti son



chargement se déporter dans nos virages et craignait même de le perdre !!!

Un rapport du Conseil National des Transports de Mai 2009 [http://www.urta.fr/fichiers/dossier-articles/18/Le%2044%20tonnes%20\(1\).PDF](http://www.urta.fr/fichiers/dossier-articles/18/Le%2044%20tonnes%20(1).PDF) qui réfléchissait alors sur les conséquences du passage aux 44 tonnes stipulait bien la dangerosité accrue des "extra longs" et notamment :

- Manœuvrabilité plus difficile en raison du rayon de braquage plus large et constituant un danger pour les véhicules arrivant en face,
- Distances de freinage augmentées,
- Visibilité de l'intérieur du véhicule qui diminue avec l'augmentation de la taille,
- Instabilité accrue dans les courbes,
- Gravité des accidents potentiellement plus importante en cas de collision avec plusieurs véhicules et augmentation du danger lors des dépassements en raison de leur longueur.

Ce rapport fait également état de la hausse induite du coût d'entretien des infrastructures routières. Nos petites routes n'ont pas été conçues pour des 44 tonnes, pour preuve l'état des pavés en face de l'entrée du parc de la salle des fêtes. Conséquences : bruit, vibrations etc. Il serait bon d'envisager leur réfection.

La requalification de la RN 10 à Trappes où les feux devraient être supprimés est une bonne chose en soi ; travaux prévus pour 2017... jusqu'à 2020, si tout va bien. Pendant ce temps ne risquons-nous pas de voir un nouvel afflux passer par chez nous ? Allons-nous laisser faire sans anticiper ?

La SDM est plus que fondée à travailler sur ce dossier. C'est d'autant plus son rôle, puisque aucune mesure sérieuse et globale n'a été prise pour limiter la vitesse et les tonnages lors de la traversée et à l'approche de nos villages. Plusieurs personnes se sont manifestées nous faisant part de l'absolue nécessité de voir la situation s'améliorer, c'est bien un de nos objectifs pour 2017 !

H.A.

Marie-Célestine, ma vie aux Mesnuls

Je m'appelle Marie-Célestine, je suis née en 1880, j'ai environ 80 ans sur cette photo et envie de vous raconter mon histoire.

Toute jeune, avant 10 ans, j'ai été « louée » par ma mère pour garder les oies, puis placée dans les fermes comme domestique. Après mon mariage en 1901 j'ai eu une fille, Louise, devenue orpheline de guerre en 1915. Ma maigre pension de veuve de guerre m'oblige à vivre chichement pour élever ma fille.

J'ai cependant de la chance, je possède une maison et un jardin de 1 are 200 centiares que je cultive, une basse-cour et des lapins.

Mes journées sont très chargées, je me lève à l'aube pour allumer la « cuisinière » qui chauffe les deux petites pièces que j'occupe dans cette grande maison. Après une « toilette de chat », petit déjeuner avec pain beurré découpé trempé dans un grand bol de lait avec quelques gousses d'ail (pour la circulation). Préparation de la « pâte » pour la basse-cour (orties, son d'avoine restes de pain sec, lait et eau) et récupération dans le grenier du foin pour la litière des lapins. Vient ensuite la corvée de bois mort en forêt avec la brouette, j'en profite pour ramasser des champignons (j'ai mon coin à girolles). Sur le retour je coupe « l'herbe à lapins » et récolte les orties (à mains nues).



De retour à la maison j'arrange mon lit avec ses deux matelats dont un en plumes.

Déjeuner avec les produits de saison récoltés.

Une fois par semaine je fais bouillir mon linge dans la lessiveuse posée sur un petit foyer à bois puis retrouve mes « connaissances » au lavoir pour battre et rincer le linge.

Retour au jardin pour l'entretien et la récolte sans oublier de passer par le cellier pour « tirer » mon cidre du tonneau et surveiller mes fromages blancs ou secs qui s'affinent sur des clayettes en bois tapissées de paille. Avant le souper, je vais chercher le lait à la ferme un peu plus haut dans le hameau.

Encore une bonne journée, je vais me coucher... Malgré cette vie de dur labeur, j'ai atteint 93 ans.

Cette histoire en souvenir du meilleur lapin que j'ai eu l'occasion de déguster (cuisson lente dans un grand plat en terre posé sur les briques du four de la « cuisinière » accompagné de ses petites pommes de terre).

J.D.

Défi Familles à Energie Positive

Protéger l'environnement et réduire nos consommations énergétiques c'est la préoccupation de beaucoup d'entre nous.

Depuis le 1er décembre 2016 avec des familles des Mesnuls nous sommes unis pour participer à l'opération animée pour la 4ème année consécutive par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) qui se déroule du 1er décembre 2016 au 30 avril 2017

Notre objectif ; économiser le plus d'énergie possible sur les consommations de la maison : chauffage, eau chaude, équipements domestiques...

Notre pari : atteindre **8% d'économies** d'énergie par rapport à l'hiver dernier.



Pas besoin d'avoir de super-pouvoirs, ni de faire d'investissements. Grâce aux éco-gestes et en changeant quelques habitudes de vie, les « Familles à Energie Positive » ont déjà démontré qu'il était possible d'agir de façon concrète, mesurable, massive et conviviale contre les émissions de gaz à effet de serre. Le bilan des éditions précédentes a été convaincant : en moyenne les participants ont économisé 200€ sur leur facture ! ce sont plus de 8 millions de kWh qui ont été économisés l'année dernière...

Se lancer dans ce défi c'est :

- Découvrir des trucs et astuces et des idées précieuses pour votre portefeuille,
- Regarder de plus près ses

consommations d'énergies et d'eau pour faire des économies,

- Sensibiliser les enfants,
- Agir concrètement et efficacement pour l'environnement.

Dans les prochains mois, nous vous tiendrons informés de nos progrès et résultats et déterminerons l'efficacité et les bienfaits de cette opération pour les mesnulois.

C.B.

D'ores et déjà vous pouvez participer ou obtenir plus de détails et relever le défi via :

<http://www.familles-a-energie-positive.fr>
<http://sud-yvelines.familles-a-energie-positive.fr/>
<http://www.cop21.gouv.fr/les-ecogestes>



Nos pistes cyclables.

Nul doute que nos anciens se sont déplacés d'un village à l'autre en vélo à une époque où le trafic le permettait sans craindre de risquer sa vie ! Aujourd'hui, ce type de déplacement, ô combien moderne, mérite un nouveau regard et la considération de chacun.



La SDM a mis en place en 2016 un groupe de travail inter-villages afin de penser les déplacements doux entre Saint-Rémy-l'Honoré, Les Mesnuls, Bazoches-sur-Guyonne, Mareille-Guyon, Méré et Montfort.

Nous avons reçu le soutien de Jean-Marie Tétard, Député et Maire de Houdan, Membre

de la Mission nationale véloroutes voies vertes, chargé du volet international et Président de l'Association Européenne des Voies Vertes (jusqu'en 2007), membre du bureau de l'ADC (Association des Départements Cyclables).

« Grand Paris » ; se développer dans le domaine des circulations douces tant sur des pistes cyclables qu'à pied dans nos sentes !

H.A.

Vélo Électrique ou VAE -200€

En ces temps d'importante pollution de l'air et de remise en cause des consommations énergétiques, il apparaît urgent de faire progresser les déplacements doux le plus rapidement possible. Le coût n'est pas nécessairement élevé et de nombreuses subventions existent. Notre mairie se sensibilise et a esquissé un premier tracé, d'autres propositions se font jour... il n'y a plus qu'à avancer.

Un souhait pour notre village en limite du



Le Vélo à Assistance Electrique est un mode de déplacement promis à un très bel avenir (famille, 3ème age, véhicule alternatif,...), nous y reviendrons en détail lorsque les beaux jours pointeront. Ses prix, bien qu'en baisse, sont élevés et l'acquisition d'un vélo électrique reste réservée « aux plus motivés » d'entre nous. Il est donc bon de signaler que le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse propose, **jusqu'au 28 février**, de faire bénéficier sa population (dont nous sommes) d'une remise de **200,00€** chez 7 commerçants de son périmètre pour l'achat d'un VAE.

Pour en bénéficier et connaître les revendeurs, s'inscrire sur le site du PNR :

<http://www.parc-naturel-chevreuse.fr>

La Fibre aux Mesnuls

Depuis plus d'un an nous alertons sur la nécessité de traiter en priorité la mise en fibre de notre commune. Beaucoup de mesnulois ont des activités réclamant des débits internet importants et de qualité. De plus en plus nos foyers s'équipent de dispositifs connectés (sécurité, télévision 4k, tablettes, travail et santé à domicile, etc.). Même si l'intérêt ne semble pas évident à tous aujourd'hui, il suffit d'écouter les postulants à la présidentielle et les campagnes de promotion sur la fibre en France pour comprendre combien l'enjeu est important.

Malheureusement, vous l'aurez compris, la Montée en Débit qu'on nous promet pour les prochains mois ce n'est pas la fibre. La Montée en Débit ou MeD n'engendrera pas de travaux

sur le réseau téléphonique local dont nous ressentons tous régulièrement les faiblesses. Ce sera juste un petit mieux.

C'est d'autant plus frustrant que, au delà des orientations des SDTAN⁽¹⁾, SCoRAN⁽²⁾ et autre Plan France Haut Débit, etc... (il y a des tonnes de littérature institutionnelle sur le sujet !), l'éligibilité, répond pour l'ensemble à des logiques commerciales, démographiques et techniques évidentes mais aussi à la détermination de responsables locaux qui ont su infléchir des choix par trop impersonnels. Pour exemple tel village breton de 450 habitants, loin de toute métropole qui se retrouve fibré (cf publicité télévisée), ou tel autre qui, sans aucune proximité d'infrastructure, est d'ores et déjà éligible à la fibre. Vous pouvez en juger sur la carte des communes en cours d'aménagement fibre disponible sur le site du département (<https://www.yvelines.fr>).

Trop tard pour nous, la page est tournée pour ce qui est de la vague d'aménagement en

cours.

Aujourd'hui, le Syndicat Mixte Ouvert Yvelines Numérique (SMO) gère la conception, la construction, la commercialisation et l'exploitation des réseaux Très Haut Débit, il est l'unique interlocuteur, ses moyens sont du même ordre que ce dont disposait le département (110 Mll €).

Après cette phase d'attente qu'est la MeD, on nous promet la fibre dans les 5 ans ou à partir de 2022 c'est selon. Nous pouvons donc être inquiets.

Dans les années 60 on disait « la moitié des français attend le téléphone, l'autre moitié attend la tonalité ».

Un éternel recommencement...

D.L.

Pour en savoir plus sur le sujet :

<http://www.arcep.fr> - Autorité de régulation.
<https://www.yvelines.fr> - Site du département.
<http://www.ariase.com> - Site de vulgarisation.

(1) Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique,
(2) Schéma de Cohérence Régional d'Aménagement Numérique.

Les drones de Noël

Grâce au Père Noël sans doute allez-vous voir surgir, ça et là, de gros moustiques volants « les drones » (faux bourdons, en anglais).

Quiconque a touché de près ou de loin au « vol », quelle qu'en soit l'approche (pilotage, aéromodélisme, technique, ...), sait à quel point l'exercice est captivant. Il demande concentration, savoir-faire et dextérité. La discipline est certainement l'une des plus structurantes intellectuellement, donc à recommander sans modération à nos jeunes.



Ces dernières années le marché du drone à explosé tant pour le loisir que pour l'industrie et les services, on estime à plus de 300 000 unités

les ventes du deuxième trimestre 2016. Les prix vont de 15€ à 15 000€ selon l'utilisation et la sophistication, à partir de 35€ ils peuvent déjà disposer d'une caméra intégrée. De quoi passer de bons moments et faire d'étonnantes prises de vue à bon compte.

Mais attention, même en jouet, comme tout ce qui vole, l'utilisation des drones (aéronef circulant sans personne à bord) est très largement réglementée. Le législateur s'est beaucoup penché sur le sujet ces derniers mois avec notamment l'arrêté du 17 juillet 2015 applicable depuis le 1 janvier 2016 et la loi du 24 octobre 2016 entrant en vigueur mi-2018 qui donnent les conditions d'utilisation de l'espace aérien par les « aéronaves circulant sans personne à bord » et bien sûr les sanctions qui les accompagnent.

Nous voilà bien arrivés dans le vif du sujet. Faire voler un drone n'est pas sans risque physique et légal. Pour les professionnels formations et respect d'un cadre réglementaire strict sont requis. Pour les « télépilotes amateurs », à minima, 10 règles⁽¹⁾ de bonne conduite (www.developpement-durable.gouv.fr) sont à

respecter mais pas seulement car les règles en matière de droit à la vie privée, à l'image et du commerce s'appliquent pleinement au drone de loisir d'autant que les professionnels, concurrence oblige, s'organisent et veillent au grain. Les peines encourues pour le survol involontaire ou intentionnel de zones non autorisées (notre village en est une) peuvent aller jusqu'à un an d'emprisonnement, 45 000 € d'amende selon l'infraction avec confiscation de l'appareil, ça ne plaisante plus !

Les catégories, les poids et les règles de vol spécifiques ne sont pas abordés ici, le commerçant étant supposé avoir fourni celles qui concernent l'appareil vendu (généralement via la notice).



D.L.

⁽¹⁾ En résumé : Pas d'utilisation au-dessus de l'espace public en agglomération. Pas de survol des personnes. Vol à vue directe, de jour, à une altitude inférieure à 150 mètres. Rester maître de l'appareil. Respect absolu de la vie privée d'autrui. Pas de commercialisation des prises de vue. Pas de survol des zones interdites. Être assuré. S'informer.



Bulletin d'adhésion ou de renouvellement

Pour soutenir ou participer aux actions de la SDM, rejoignez-nous en adressant ce bulletin d'adhésion complété ou en le déposant dans la boîte des associations :



SAUVEGARDE DES MESNULS

Mairie des Mesnuls

6 Grande Rue

78490 Les Mesnuls

Je soussigné(e)

demeurant à

N° téléphone e-mail

Souhaite adhérer ou renouveler son adhésion à l'association « Sauvegarde des Mesnuls » ci-joint notre règlement* de € pour l'année en cours.

* par chèque à l'ordre de la SDM

Venez en famille
(un bulletin par adhésion)

✓ Membre actif : 17,00 €

✓ Adhérent Jeune : 5,00 € (de 15 à 23 ans)

✓ Membre bienfaiteur : 35,00 €

Signature

le/...../.....

2017

